

COMMUNE D'ALLOUAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune d'Allouagne s'est réuni à la salle des fêtes, pour une réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur André Hennebelle, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt et un février, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

ORDRE DU JOUR

N°2024 - 01 : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAENR

N°2024 - 02 : SUBVENTION RENE CASSIN-VOYAGE EN ANGLETERRE

N° 2024 - 03 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023-56-D'AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DE L'EGLISE -LA RUE DU PRESBYTERE-DE LA COMMUNE D'ALLOUAGNE

N°2024 - 04 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023-56-D'AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE A L'ANGLE DE LA RUE ROGER SALENGRO ET LA RUE DE LAPUGNOY DE LA COMMUNE D'ALLOUAGNE

POINTS DIVERS

* * *

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Olivier LECOINTE, Patrick LANVIN, Nicole GRAVELEINE, Philippe CRESPIEN, Catherine SMOROWSKI, Suzelle BREVART HOLVOET, Hervé LOMON (excusés avec procuration), Matthieu BRUNELLE et Alice PATIGNIER (excusés sans procuration).

Secrétaire : Pascale GOUILLART

* * *

Monsieur le Maire fait l'état des procurations, Monsieur le Maire propose Madame Pascale GOUILLART comme secrétaire de séance. Aucun membre du conseil ne s'y est opposé.

Monsieur le Maire demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 6 décembre 2023. Le procès-verbal a été voté par 21 voix pour 0 contre.

N° 2024 - 01 : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAENR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2023-50 en date du 5 décembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR)

prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 15 janvier au 15 février 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,
- L'affichage de la délibération et des cartes des zones en Mairie pendant toute la durée de la consultation a été effectué,
- Une communication sur le site internet, le compte Facebook de la commune et publiquement lors de la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire le vendredi 26 janvier 2024.
- Une permanence en mairie a eu lieu les 19 janvier, 2 février et 9 février de 9h à 12h afin de renseigner les habitants sur les zones susceptibles de recevoir des installations pour la production d'énergies renouvelables.

Pascale GOUILLART : Cette délibération vient compléter celle que nous avons votée au mois de décembre concernant les zones d'accélération de production des énergies renouvelables, sujet vaste pour lequel il a fallu voter rapidement. Au mois de décembre, nous avons pris acte de la demande des pouvoirs publics d'organiser une concertation concernant les zones où il était possible d'installer des panneaux solaires, de l'éolien, soit différents dispositifs qui permettaient de produire de l'énergie renouvelable. Il fallait en prendre acte mais aussi préciser de quelle façon nous devons informer le public. Une information a donc été faite sur le site internet, sur la page Facebook. Cela a aussi été annoncé lors des vœux. J'ai aussi assuré une permanence à la mairie au cours de trois matinées. Un registre a aussi été mis à la disposition des habitants, chacun pouvait y laisser une remarque, une observation. Les cartes concernées étaient aussi affichées dans la mairie. Nous avons eu très peu de visiteurs. Une seule personne est venue déposer une remarque sur le cahier et quelques habitants sont venus aux permanences mais sans laisser de commentaire. Après cette consultation du public, nous avons auprès de la CABBALR matérialisé les changements, résultant de l'enquête. Aujourd'hui il nous faut prendre une deuxième délibération. Cette deuxième délibération va être transmise à la CABBALr et qui va elle-même la transmettre au référent départemental. La concertation sera close. Je vais vous avouer que la semaine dernière lorsque je suis allée à la CABBAL r, j'ai été informée que très peu de communes avaient réagi jusqu'à maintenant. Notre consultation s'est effectuée sur un mois, d'autres communes ont proposé un délai d'une semaine. Nous étions l'une des premières communes à remonter l'information. Nous avons été de très bons élèves.

Le MAIRE : Nous devons pourtant délibérer avant le 1^{er} mars. Nous avons fait le choix de cette date aujourd'hui pour s'assurer que s'il n'y avait pas le quorum nous aurions pu convoquer de nouveau le conseil dans le délai imparti. L'état souhaite simplement un état afin de savoir où elle peut placer ces éoliennes, panneaux solaires par exemple sur l'ensemble du territoire. Beaucoup d'élus au moment de la demande par la CABBAL r avaient exprimé leur mécontentement sur le délai sachant que le sujet est sérieux et amène une réflexion. Le représentant de la sous-préfecture avait exprimé de son côté la notion de délai imposé à leur propre niveau. Les cartes néanmoins que nous avons reçu initialement, avaient déjà été travaillées.

Jacques POUQUET : une personne a mentionné son mécontentement dans le registre pour les panneaux solaires ; quelle est son argumentation ?

Pascale GOUILLART : Elle a simplement précisé qu'elle ne souhaitait pas de panneaux solaires.

Le MAIRE : C'est madame Christine LEPLUS. Il est vrai qu'elle a beaucoup de bâtiments agricoles qui sont bien exposés

Déborah LASSALLE : c'est peut-être avantageux mais tout dépend de l'état du bâti.

Le MAIRE : Bien sûr, les bâtiments semblent récents.

Dorothee MAGNIEZ : Je pense que si elle a exprimé un désaccord c'est qu'elle ne sait pas mesurer les conséquences de son engagement. A sa place j'aurai peut-être fait la même chose !

Jacques POUQUET : La question posée n'était pas, est-ce que vous acceptez mais reconnaissez-vous qu'à cet endroit il y a un potentiel.

Pascale GOUILLART : Oui tout à fait

Olivier DEMAILLY : j'imagine qu'elle pourra encore changer d'avis ?

Dorothee MAGNIEZ : On ne sait pas justement donc je lui donne raison, c'est quand même flou.

Le MAIRE : Si vous n'avez pas d'autres questions nous allons passer au vote.

Monsieur Le Maire présente le bilan joint de cette concertation, et on constate les éléments suivants :

- Une seule personne a consigné des observations sur le registre mis à disposition en mairie.
et
- Trois personnes ont été reçues dans le cadre des permanences proposées sans noter de commentaire.

Ainsi à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du cinq décembre 2023 sont modifiées comme suit dans l'annexe.

Après délibération, le conseil Municipal,

Décide par:

- **Voix contre : 0**
 - **Abstentions : 0**
 - **Voix pour : 21**
-
- D'approuver le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
 - D'arrêter les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,

- De préciser que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France,
- De préciser que la présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane et au référent préfectoral dans le Département.

N° 2024 - 02 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE D'UN VOYAGE EN ANGLETERRE AU PROFIT DU COLLEGE RENE CASSIN DE LILLERS

Le Maire rappelle que le collège René Cassin par mail en date du 20 octobre 2023 avait sollicité la bienveillance du conseil municipal dans le cadre d'un voyage en Angleterre dans la région de Cornouailles. Un séjour organisé de 4 jours du 4 au 7 juin 2024 destiné aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème}. Pour ce projet pluridisciplinaire, qui concerne quarante-neuf élèves, le coût global est estimé à 20 790€, ce qui nécessite la recherche de subventions. Le nombre d'élèves qui participent à ce séjour et qui habitent la commune, n'a pas été précisé.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2023, le Conseil Municipal après en avoir discuté, s'était arrêté sur une participation de 300 euros.

Pascale GOUILLART : C'est la subvention pour le voyage en Angleterre que nous avons évoqué lors du conseil de décembre. Aujourd'hui nous devons délibérer et nous avons convenu en décembre de leur allouer la somme de 300 euros. La professeure que j'avais eue au téléphone, est très contente.

Dorothee MAGNIEZ : Est-ce que l'on sait si d'autres communes se sont manifestées ?

Pascale GOUILLART : On ne sait pas

Le MAIRE : Ce n'est pas notre sujet

Dorothee MAGNIEZ : Si en l'occurrence puisque tu nous demandes toujours de faire des économies. Nous allons payer pour des élèves dont on ignore combien habitent la commune. Tu dis que 300 euros ce n'est pas grand-chose mais tu nous demandes toujours de faire attention aux comptes. Sur ce vote, je m'abstiens, ne sachant pas si les autres communes ont participé.

Le MAIRE : On donne essentiellement pour des enfants d'Allouagne et puis 300 euros ce n'est même pas le prix du voyage

Dorothee MAGNIEZ : Je l'avais déjà dit la dernière fois si les parents ont des difficultés, ils peuvent dans chaque commune s'adresser au CCAS afin de solliciter une subvention.

Le MAIRE : Si nous ne les aidons pas, le voyage ne pourra pas se faire.

Dorothee MAGNIEZ : Bien sûr que si, c'est toujours une manière de faire de chercher des subventions et de solliciter les communes. Auparavant des ventes de petits pains étaient organisées.

Pascale GOUILLART : Cela a aussi été fait.

Jacques POUQUET : Je m'abstiendrai aussi puisque j'ai manifesté mon désaccord la dernière fois lorsque le sujet a été abordé parce que après Jeanne d'arc, Trafalgar, le Bréxit si en revanche si c'était l'Allemagne, la suisse pourquoi pas.

Le MAIRE : Pourtant ici dans ce lieu, dans cette salle, des graffitis se trouvent sur l'extérieur. Signe que les anglais ont défendu notre pays. C'est gravé sur les murs.

Jacques POUQUET : L'ennemi numéro 1 de la France n'était pas l'Allemagne mais l'Angleterre

Le MAIRE : A la guerre de 100 ans peut-être mais ici il y a un siècle.

Jacques POUQUET : Depuis toujours !

Déborah LASSALLE : Soyons positifs et allons vers l'avant !

Dorothee MAGNIEZ : j'ai retenu que 300 euros ce n'était pas grand-chose.

Le MAIRE : Pour cette action je précise.

Le MAIRE : Si vous n'avez pas d'autres questions nous allons passer au vote.

Pascale GOUILLART : Pour information la dernière fois nous avons évoqué le coût des passeports pour les élèves et bien ce ne sera plus nécessaire pour partir en voyage scolaire en Angleterre.

Le MAIRE : Si vous n'avez pas d'autres questions nous allons passer au vote

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Suite au vote de ses membres présents et délibérants

- **Voix contre : 0**
- **Abstentions : 3 –Betty LEPRETRE-Dorothee MAGNIEZ-Jacques POUQUET**
- **Voix pour : 18**

Décide :

- **D'attribuer une subvention de 300€ au collègue René Cassin pour le séjour en Angleterre**

N° 2024 - 03 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023-56-D'AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DE L'EGLISE -LA RUE DU PRESBYTERE-DE LA COMMUNE D'ALLOUAGNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la commune projette la réalisation d'un aménagement selon les plans proposés et qui concerne les rues; de l'Eglise et du Presbytère.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 589 950€ HT.

Dans ce cadre, monsieur le Maire souligne qu'un accompagnement financier auprès du Conseil Départemental serait opportun.

Après délibération, le conseil Municipal,

Décide par:

- **Voix contre : 0**
- **Abstentions : 0**
- **Voix pour : 21**

- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention amendes de police auprès du Conseil Départemental.

N° 2024 - 04 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023-56-D'AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE A L'ANGLE DE LA RUE ROGER SALENGRO ET LA RUE DE LAPUGNOY DE LA COMMUNE D'ALLOUAGNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la commune projette la réalisation d'un aménagement selon les plans proposés et qui concerne l'angle de la rue Roger Salengro et la rue de Lapugnoy.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 198 049,76 € HT.

Dans ce cadre, monsieur le Maire souligne qu'un accompagnement financier auprès du Conseil Départemental serait opportun.

Après délibération, le conseil Municipal,

Décide par:

- **Voix contre : 0**
- **Abstentions : 0**
- **Voix pour : 21**

- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Réflexion de monsieur Pouquet suite à la délibération N°1.

Jacques POUQUET : J'ai besoin d'être éclairé sur la délibération 1 ; comment voter ; pour, contre ou s'abstenir sur une question qui n'en est pas une mais qui est un constat simplement ?

Dorothée MAGNIEZ : Eh bien c'est que le constat n'est pas aussi évident que cela, je pense que cette délibération amène des interrogations.

Pascale GOUILLART : il s'agit simplement de constater, de prendre acte uniquement.

Le MAIRE : On parle d'un potentiel possible d'énergies renouvelables.

Jacques POUQUET : C'est une donnée physique.

Gaëlle Leroy : Effectivement il y a peut-être quelque chose qui n'est pas clair.

Dorothee MAGNIEZ : Je comprends que Madame LEPLUS ait eu cette réaction et qu'elle ait refusé.

Le MAIRE : Je ne pense pas que cela cache quelque chose mais simplement le fait de prendre une délibération permet d'officialiser les choses.

Pascale GOUILLART : Puisque l'on parle du sujet et que nous évoquons notamment les panneaux sur toiture. J'ai appris que la chambre de l'agriculture aide beaucoup les exploitants agricoles dans ces études de recherche énergétique en vérifiant la faisabilité d'un tel projet, en résumé ; est-ce avantageux ou non pour l'agriculteur. Dans un article que j'ai récemment lu, dans le Pas de Calais, la Chambre de l'Agriculture aide depuis plus de 5 ans les agriculteurs. L'année dernière, elle avait prévu d'accompagner 70 agriculteurs pour 175 demandes. Cela consiste en un premier temps à se rendre sur le terrain, de constater que le bâtiment est en bon état. Il ne faut pas que le bâtiment soit recouvert de fibrociment. En parallèle à cela, EDF s'engage à racheter le courant au même prix sur les 20 ans à venir.

Jacques POUQUET : Oui logiquement le prix est revu chaque année en fonction de l'indice des prix, à la production...

Pascale GOUILLART : Je ne connais pas les détails mais l'agriculteur peut revendre sa propre production mais il peut aussi l'utiliser. Cela montre que les agriculteurs peuvent en dégager un véritable intérêt.

Jacques POUQUET : Oui ce sont les agriculteurs qui ont une belle surface de toit.

Pascale GOUILLART : Par exemple, ceux qui produisent des endives, ont besoin de beaucoup de courant mais aussi ceux qui produisent des pommes de terre puisque elles sont conservées dans des frigos.

Le MAIRE : Aujourd'hui nous sommes tournés vers le tout électrique il faut donc en fabriquer en quantité, l'état a besoin de savoir. Le sujet pour moi n'est donc pas déplacé, c'est un sujet qui amène à une réflexion et donne une orientation. Sachant que la réflexion au niveau de l'état doit être pour fin juin, il est nécessaire d'avoir des délais fixes. De toute façon Jacques nous avons déjà délibéré sur cette question.

Jacques POUQUET : Je sais je voulais simplement dire que sur cette question ne peut être ni pour ni contre.

Informations transmises par monsieur le Maire

- Assainissement

Le MAIRE : La CABBAL r a nommé une entreprise pour le tout à l'égout, les travaux se feront dans la rue Roger Salengro à hauteur du café et peut être jusqu'au fleuriste, la rue Pierre Joseph Lecocq et la rue Frédéric POIRIEZ. C'est une entreprise de Calonne Ricouart et les travaux vont commencer rapidement. J'ai eu les plans tout à l'heure, il faudra donc programmer une réunion de concertation avec les habitants concernés. En même temps que l'assainissement dans la rue LECOCQ, la conduite d'eau va être changée en revanche rue Frédéric Poiriez ils ne vont changer que les branchements en plomb qui vont chez les

particuliers. Les travaux d'assainissement et d'eaux vont se faire en même temps et évidemment cela va entraîner des perturbations (transport en commun, poubelles...) et des désagréments pour les particuliers sur une durée de trois mois. Concernant la réunion d'information, nous sommes arrêtés au jeudi 14 mars à 18 h dans la salle des fêtes. Ces travaux sont une bonne nouvelle puisque nous attendions cela depuis longtemps d'une part et d'autre part cela nous permet aussi de conserver notre subvention DETR.

Jacques POUQUET : Et dans les autres rues ?

Le MAIRE : il y a toute les zones de la CABBAL r à vérifier, nos routes sont concernées aujourd'hui afin d'éviter de nouvelles saignées lorsque la route aura été refaite.

La séance est levée

Two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a stylized, somewhat circular scribble. The second signature on the right is more elongated and appears to be a name written in a cursive style.